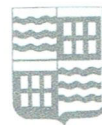


En passant par Vernéville...



Une visite tant attendue



Le 16 décembre les enfants du village sont accourus pour rencontrer le Père Noël.



Le clown RIKO et le magicien ZAPILLON ont su faire patienter les enfants émerveillés, jusqu'à l'arrivée de l'illustre invité.

Le Père Noël heureux de rencontrer autant d'enfants sages, a distribué avec joie les sachets de friandises qui les attendaient.

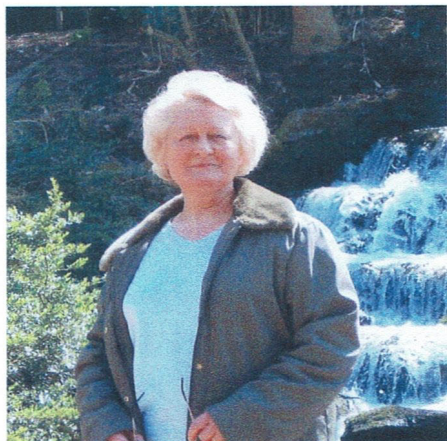
Un goûter a clôturé cette merveilleuse après-midi



Dans ce numéro :

Le mot du Maire	P.2
Marché de Noël	P.3
Les travaux de voirie	P.4
Le nettoyage de la lagune	P.5
La salle fait peau neuve	P.6
-Cérémonie du 11 novembre	P.7
-Environnement	
Emplois familiaux Moselle	P.8
-Assedic	P.9
-GIHP	
Repas des anciens	P.10
à	P.11
Sécurité routière	P.12
à	P.13
La santé vient en mangeant	P.14
Compagnon du devoir	P.15
-Etat civil	P.16
-Dates à retenir	
Horaires	P.17
-Listes électorales	P.18
-Chiens dangereux	
Au Conseil Municipal	P.19
à	P.20

Le mot du Maire...



A quelques semaines de la clôture de ce septennat, j'ai pris d'habitude de dialoguer avec vous. Aujourd'hui, à l'approche de cette échéance, le législateur nous invite au silence sur l'action municipale. Je vais donc rester discrète, d'autant que les numéros qui ont précédé ce bulletin vous ont largement relaté nos réalisations.

Comme chaque année au mois de décembre, notre petit village s'illumine et devient de plus en plus agréable à vivre. Décembre est aussi un mois de fêtes pour les petits comme pour les grands. Le repas de nos Anciens s'est déroulé dimanche 2 dans une ambiance fort sympathique et l'arbre de Noël des enfants avec beaucoup de joie dimanche 16.

Quelques mots sur l'enquête du Haut débit. Sur 230 questionnaires distribués, une soixantaine de réponses seulement a été déposée en Mairie. De nouveau une correspondance a été adressée à Monsieur le Président du Conseil Général pour faire part de nos doléances et demander d'organiser une réunion publique sur notre Commune. Les informations qui me seront données vous seront communiquées sans tarder.

En mon nom et au nom de toute l'équipe municipale, je suis heureuse de vous présenter mes vœux les plus sincères, une très bonne santé, du bonheur et tout ce que vous pouvez désirer d'agréable pour vous-même et pour votre famille. Que pour tous les habitants de notre village, il fasse toujours bon vivre à Vernéville.

Bonne et heureuse année 2008 à toutes et à tous.

Votre Maire
Thérèse Lavalley

MARCHE DE NOEL



Le 18 novembre à eu lieu le traditionnel marché de Noël, organisé par l'association « Les enfants d'abord »

De nombreux stands ont ravis les visiteurs grands et petits

Il y en avait pour tous les goûts

Ce fut une journée très réussie.



LES TRAVAUX DE VOIRIE



LE HAMEAU DE MALMAISON

Les anciennes rue du village rénovées.

Suite aux incertitudes; projets, assainissement, enfouissement, mainte fois reportés, ces travaux sont enfin en cours de réalisation.



LA RUE DU GUE

Actuellement les travaux ont commencé, les entreprises s'affairent sur le terrain, afin d'éviter le moins de gêne aux riverains.



Mise à neuf du circuit de distribution d'eau par le SIEGVO



Le nettoyage de la lagune



Profitant de la période hivernale, la Régie HAGANIS à procéder au faucardage complet des roseaux de la lagune (les macrophytes) avec des moyens nouveaux puisque cette opération n'a pu être réalisée l'an dernier en l'absence de fortes gelées.



Après avoir vidé les bassins d'une partie de leur eau, les services d'HAGANIS ont procédé au nettoyage complet des abords des deux zones (primaire et secondaire) à l'aide d'un engin équipé d'un bras articulé. Ils ont profité de cette opération pour éradiquer les arbres qui se développaient au niveau des berges, leur croissance risquant de dégrader la perméabilité des ouvrages.

Dans un deuxième temps, trois hommes équipés de cuissardes sont intervenus dans le bassin secondaire pour faucarder les roseaux à la débroussailleuse. Enfoncés dans la boue jusqu'au genoux, ils ont œuvrés pendant plusieurs jours avant de procéder au ramassage des roseaux coupés.



La salle Gabriel WATRIN fait peau neuve

Construite en 1993, puis inaugurée en 1994, la salle Gabriel. WATRIN a accueilli de nombreuses activités communales et privées (repas des anciens, mariages, décès, soirées dansantes, etc...)

Après 14 ans de bons et loyaux services, son rafraîchissement devenait indispensable.

Le conseil municipal donna son accord pour effectuer les travaux.



La salle d'hier

La peinture a été réalisée par l'entreprise Lavigne d'Amanvillers et les rideaux remplacés par l'entreprise Fox Stores d'Aunoy.

Les tons qui ont été choisis par des membres du conseil municipal s'harmonisent entre eux



Et d'aujourd'hui



La salle en habits de fêtes, grâce à Norbert pour préparer l'accueil du repas des anciens, du Père Noël et des fêtes de fin d'année.

Cérémonie du 11 Novembre

L'heure matinale et une pluie décourageante ne furent pas un obstacle à la réussite de la commémoration du 11 novembre.

Pour les membres de l'UNC la journée ne faisait que commencer.



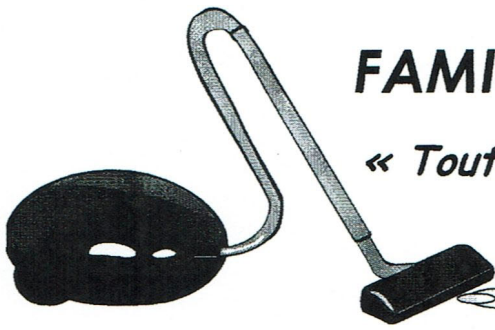
ENVIRONNEMENT

Les abords du nouveau cimetière et du monument aux morts, ont fait l'objet d'un élagage complet et original.



EMPLOIS FAMILIAUX MOSELLE

« *Tout le monde y gagne* »



*Vous bénéficiez d'une déduction fiscale
50% des dépenses engagées dans la limite
maximale de 12 000 € par an !*

Grâce à son offre de services, les « Emplois Familiaux Moselle » vous aide à améliorer votre confort de vie tout en vous faisant bénéficier d'avantages financiers.

Forte d'une expérience de 15 ans, l'Association vous propose l'intervention d'une aide à domicile ayant pour vocation d'apporter un soutien dans les tâches domestiques et familiales, par son travail matériel, moral, et social. Pour répondre à cet objectif de qualité, elle s'est dotée d'un personnel qualifié et expérimenté.

Nos prestations sont les suivantes :

- *Les services ménagers comme le ménage courant, le nettoyage des vitres, l'entretien du linge...*
- *L'aide aux personnes âgées ou en situation d'handicap (aide aux actes essentiels de la vie, services ménagers, aide aux repas, accompagnement véhiculé ou au bras, aide administrative...*

Un élargissement de ces offres - l'aide aux familles pour la garde d'enfants à domicile et les petits travaux de jardinage, petit bricolage, gardiennage ... est prévu courant 2008

Emplois Familiaux Moselle

Contactez-nous !

**1 avenue Leclerc de Hauteclocque
BP 20557 - 57009 METZ cedex1**



03 87 52 30 55

03 87 52 30 34

Nos bureaux sont situés à Metz - Thionville - Forbach - Sarrebourg - Sarreguemines - Uckange et Saint-Avold nous permettant de proposer notre prestation sur l'ensemble du territoire mosellan

Possibilités de prise en charge - Chèques Domicile - Mutuelles pour les sociétaires victimes d'un accident ou d'une maladie - Conseil Général de la Moselle - Caisses de Retraite - Organismes de Sécurité Sociale...

Emplois Familiaux Moselle est un organisme agréé par les services de la DDTE
Agrément N° R/080307/A/057/Q et répond au régime de l' « autorisation » accordée par les services du Conseil Général

Maintenant c'est plus facile

Avec www.assedic.fr et le 3949*



Assédic facilite les démarches des demandeurs d'emploi,
S'informer, s'inscrire, consulter son dossier, joindre un conseiller...

Pour les demandeurs d'emploi, communiquer avec l'Assédic devient plus simple. Le 3949*, c'est désormais un seul numéro à retenir et à composer pour accéder à l'ensemble des services.

Un espace complet d'informations et de services est également en ligne sur www.assedic.fr

Les Assédic reçoivent les demandeurs d'emploi avec ou sans rendez-vous dans les sites d'accueil de proximité souvent communs avec l'ANPE.

Le site www.assedic.fr renforce son offre de services personnalisés

Améliorer la satisfaction des demandeurs d'emploi et des employeurs, tel est l'objectif de la refonte progressive du site [assedic.fr](http://www.assedic.fr). Depuis le 15 septembre, chaque demandeur d'emploi et employeur bénéficie de nouvelles fonctionnalités et de services plus complets et personnalisés. Des codes d'accès permettent de visualiser l'ensemble des services en ligne pour mener à bien la majorité des transactions nécessaires pour gérer son dossier à distance. La possibilité de correspondre par mail est ouverte dès l'accès au dossier. Une newsletter et un message d'accueil informeront régulièrement les demandeurs d'emploi et les employeurs des améliorations ou nouvelles fonctionnalités qui seront mises à leur disposition

GIHP

Groupement pour l'insertion
des personnes Handicapées Physiques



GROUPEMENT POUR
L'INSERTION DES
HANDICAPES PHYSIQUES

Le GIHP Lorraine a le plaisir de vous informer de l'ouverture de Domighp géré par notre antenne de Moselle située 17 résidence Saint Quentin - 57050 LE BAN SAINT MARTIN.

Ce service, agréé qualité sous le numéro R/04-05-07/A/054/Q/035, a pour vocation d'assurer toutes les interventions concourant à l'autonomie des personnes handicapées ou âgées telles que : levers, toilettes, repas, ménage et couchers, ceci à leur domicile, mais aussi de les accompagner à l'extérieur et notamment dans les cabinets médicaux, grandes surfaces ou au restaurant.

Le GIHP propose aussi des Transports autocar ou mini-bus toute distance au départ Metz.

Les actions du gihp	Numéro de téléphone	Horaires de réservation	Adresse
Transports urbains et régionaux	03 87 30 57 14	Lundi-Vendredi 8h-12h 13h30-17h	17, résidence Saint Quentin 57050 LE BAN SAINT

et aussi

Type d'action	Contact	Numéro de tél-	Renseignements
Transports urbains et régionaux	GIE des Radio-Taxi de	03 87 56 91 92	accessible
aides et soins à domicile	SESSD (APF)	03 87 75 62 00	sessd.de.thionville.apf@libertysurf.fr



REPAS DE NOS ANCIENS



A l'invitation de la municipalité, les anciens ont répondu présent.

Le repas s'est déroulé dans une ambiance conviviale et bon enfant.

Chacun et chacune sont repartis avec les cadeaux traditionnels



Les doyens présents à cette manifestation étaient:

Mme Alice GRENOUILLET et M. René KARMANN






LA SANTÉ VIENT EN MANGEANT

LE GUIDE ALIMENTAIRE POUR TOUS

S'il est recommandé de limiter la prise de certains aliments, il n'est pas question d'en interdire la consommation.

VOS REPÈRES DE CONSOMMATION

<p>Fruits et légumes</p>	<p>au moins 5 par jour</p> 	<ul style="list-style-type: none"> à chaque repas et en cas de petits creux crus, cuits, nature ou préparés frais, surgelés ou en conserve
<p>Pains, céréales, pommes de terre et légumes secs</p>	<p>à chaque repas et selon l'appétit</p> 	<ul style="list-style-type: none"> favoriser les aliments céréaliers complets ou le pain bis privilégier la variété
<p>Lait et produits laitiers (yaourts, fromages)</p>	<p>3 par jour</p> 	<ul style="list-style-type: none"> privilégier la variété privilégier les fromages les plus riches en calcium, les moins gras et les moins salés
<p>Viandes et volailles, produits de la pêche et œufs</p>	<p>1 à 2 fois par jour</p> 	<ul style="list-style-type: none"> en quantité inférieure à l'accompagnement viandes : privilégier la variété des espèces et les morceaux les moins gras poisson : au moins 2 fois par semaine
<p>Matières grasses ajoutées</p>	<p>limiter la consommation</p> 	<ul style="list-style-type: none"> privilégier les matières grasses végétales (huiles d'olive, de colza...) favoriser la variété limiter les grasses d'origine animale (beurre, crème...)
<p>Produits sucrés</p>	<p>limiter la consommation</p> 	<ul style="list-style-type: none"> attention aux boissons sucrées attention aux aliments gras et sucrés à la fois (pâtisseries, crèmes desserts, chocolat, glaces...)
<p>Boissons</p>	<p>de l'eau à volonté</p> 	<ul style="list-style-type: none"> au cours et en dehors des repas limiter les boissons sucrées (privilégier les boissons light) boissons alcoolisées : ne pas dépasser, par jour, 2 verres de vin (de 10 cl) pour les femmes* et 3 pour les hommes. 2 verres de vin sont équivalents à 2 demis de bière ou 6 cl d'alcool fort
<p>Sel</p>	<p>limiter la consommation</p> 	<ul style="list-style-type: none"> préférer le sel iodé ne pas resaler avant de goûter réduire l'ajout de sel dans les eaux de cuisson limiter les fromages et les charcuteries les plus salés et les produits apéritifs salés
<p>Activité physique</p>	<p>au moins l'équivalent d'une demi-heure de marche rapide par jour</p> 	<ul style="list-style-type: none"> à intégrer dans la vie quotidienne (marcher, monter les escaliers, faire du vélo...)

* Pour les femmes enceintes auxquelles il est recommandé de s'abstenir de toute consommation d'alcool pendant la durée de la grossesse.

Tableau extrait du guide alimentaire "La santé vient en mangeant - le guide alimentaire pour tous" réalisé par le Ministère de la santé et de la Protection Sociale, le Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales, l'Assurance maladie, l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments et l'Institut de veille sanitaire.



Compagnon du Devoir



Futur Compagnon

Le Centre de Formation des Apprentis des Compagnons du Devoir est accessible aux jeunes gens et jeunes filles âgés de 15 à 25 ans, d'un niveau de troisième.

L'apprentissage en alternance (six semaines en entreprise suivi de deux semaines de stage théorique au CFA) dure deux ans et prépare au CAP. Lors des stages, l'hébergement à la Maison des Compagnons du Devoir est recommandé, favorisant ainsi les échanges.

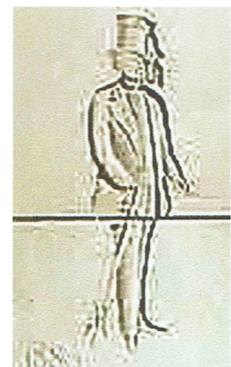
Ce n'est qu'au terme de cette formation que le jeune ouvrier peut entreprendre un Tour de France pour se perfectionner dans la spécialité choisie. Ce voyage varie, selon son gré, de trois à cinq ans : l'intéressé est d'abord stagiaire puis aspirant et reçoit enfin le titre de Compagnon. Cette période lui permet de préparer, s'il le souhaite, le Brevet Professionnel, un Brevet de Maîtrise puis un BTMS.

Pour la région Lorraine il convient de s'adresser à La maison des Compagnons 6, avenue du Général de Gaulle, 54140 Jarville-la-Malgrange (Tél. 03 83 57 81 10). On peut également se connecter sur son site <http://www.compagnons-du-devoir.com>

Depuis 1988, l'Association ouvrière des Compagnons du Devoir du Tour de France se dote d'instituts pour chacun des métiers du Compagnonnage du Devoir. Il existe aujourd'hui un Institut de la Pierre qui propose un cycle de formation supérieure. Il est destiné aux professionnels titulaires d'un Brevet de Maîtrise ou bénéficiant d'une expérience équivalente. L'admission se fait sur dossier. Au cours de ce cycle de deux ou trois années de formation en alternance, des stages thématiques de courte durée, sont organisés en formation continue, abordant aussi bien des sujets techniques, technologiques, que de gestion.

L'Institut prépare au Certificat de Perfectionnement Professionnel, au Brevet de Maîtrise et au Brevet Technique des Métiers Supérieur.

Le Compagnon du Devoir peut prétendre à un poste de chef d'équipe ou chef d'atelier, d'appareilleur (conducteur de travaux), de chef d'entreprise et peut même s'orienter vers le métier d'architecte.



L'Institut Supérieur de Recherche et de Formation aux métiers de la pierre est situé à Rodez (12000), 4 impasse Cambon (Tél. 05 65 68 87 32), site Internet www.institut-de-la-pierre.com



ETAT CIVIL



BARILLERE Guillaume, le 3 juillet 2007
MAYER Célian, le 31 juillet 2007
CEPLAK Nathan, le 28 aout 2007
VALLES Noa, le 27 septembre 2007
OSTYN Rémi, le 11 octobre 2007



HOTEA Dorin et BERNARD Delphine, le 7 juillet 2007

QUELQUES DATES A RETENIR

DON DU SANG



AMANVILLERS

le 3 janvier 2008 de 16h00 à 19h00

MONTOIS LA MONTAGNE

le 14 février 2008 de 15h45 à 18h45

ST PRIVAT LA MONTAGNE

le 1 mars 2008 de 8h30 à 12h00

MALANCOURT LA MONTAGNE

le 3 avril 2008 de 16h00 à 19h00

L'association recherche un bénévole pour la représenter à de Vernéville.

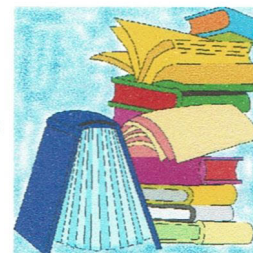
Pour tous renseignements s'adresser au président :

M. Isarno Patrick au 03 87 53 43 75 06 79 81 12 91 Amanvillers

BIBLIOTHEQUE

À compter du 1^{er} Décembre 2007 la Bibliothèque change de jours d'ouverture :

- ♦ Mercredi de 16 h 00 à 18 h 00
- ♦ Samedi de 14 h 00 à 16 h 00



MAIRIE

Ouverture au public :

Mardi de 17 h 00 à 19 h 00

Vendredi de 17 h 00 à 19 h 00

Téléphone : 03 87 61 81 99 Fax : 03 87 61 87 64



E-mail : mairie.verneville@wanadoo.fr

LA POSTE



Horaires d'ouverture :

du Lundi au Vendredi de 9h30 à 11h00

Vendredi Soir de 17h00 à 18h30

Samedi de 10h00 à 12h00

Fermeture du 24 décembre 2007 au 2 janvier 2008 inclus

DÉCHÈTERIES

HORAIRES D'OUVERTURE

Ars sur Moselle (route de Moulins, face au supermarché Match)

Lundi, jeudi	14 h 00 à 18 h 30
Mardi, mercredi, vendredi, samedi	9 h 30 à 18 h 30
Dimanche	9 h 30 à 12 h 30

Vernéville (route d'Amanvillers, après la salle polyvalente)

Lundi	14 h 00 à 18 h 30
Mercredi	9 h 30 à 18 h 30
Vendredi	14 h 00 à 18 h 30
Samedi	9 h 30 à 18 h 30

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

INFORMATION MUNICIPALE

LISTES ELECTORALES

Pour pouvoir voter en 2008, si vous n'êtes pas encore inscrits sur les listes électorales, vous devez solliciter votre inscription en mairie avant le lundi 31 décembre, dernier délai.

L'inscription sur les listes électorales concerne tous les Français majeurs ou qui atteindront leur majorité avant le 1^{er} mars 2008, domiciliés dans la commune et jouissant de leurs droits civils et politiques.

Les demandeurs devront impérativement se munir de leur carte nationale d'identité et d'un justificatif récent de domicile. Cette formalité peut être accomplie à la mairie de Vernéville les mardis et vendredis de 17h00 à 19h00.

Une permanence sera assurée le lundi 31 décembre de 10h00 à 12h00



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 22 septembre 2007

Devant la multiplication des cas d'agressions par des chiens dangereux, dont les victimes sont souvent des enfants, notamment dans le cercle familial, Madame Michèle ALLIOT-MARIE, Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales, indique que toutes les dispositions nécessaires ont été posées pour que soient présentés, dès cette semaine- qui correspond au début de la session parlementaire- les projets de textes législatifs et réglementaires annoncés à l'issue de la réunion qu'elle avait tenue le 27 août. Cela concerne notamment :

- l'instauration d'une formation obligatoire pour les propriétaires ou détenteurs de chiens dangereux;
- la production obligatoire d'un certificat établi par un vétérinaire au moment de la déclaration en mairie;
- le renforcement des pouvoirs de l'autorité administrative pour ordonner l'euthanasie des chiens en cas d'atteinte ou de menace d'atteinte grave à l'intégrité physique des personnes;
- l'interdiction des croisements susceptibles de produire des chiens dangereux, ainsi que l'interdiction de détention des chiens de 1^{ère} catégorie nés postérieurement à la loi du 6 janvier 1999;
- le renforcement du contrôle des importations de chiens de 2^{ème} catégorie par la fourniture obligatoire en douanes d'un pedigree.

Ces mesures permettront d'encadrer plus sévèrement la détention de chiens dangereux. Cependant, beaucoup dépend de l'attention et de la prudence des maîtres. Madame Michèle ALLIOT-MARIE renouvelle, en conséquence, son appel à la responsabilité et à la vigilance des propriétaires et détenteurs de chiens, en particulier lorsque des enfants sont mis en leur présence.

AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal réuni, le 8 novembre 2007 a examiné les points suivants :

AMENAGEMENT DE LA RUE DU GUE

Madame le Maire expose le projet présenté par l'entreprise VRI en Commission des travaux (plan, photographies, devis estimatif). Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte le projet d'aménagement de la rue du Gué proposé par le maître d'œuvre pour un montant estimatif de 79 159,55 € HT (4 voix pour, 6 abstentions) et charge le Maire de solliciter une subvention complémentaire auprès du Département.

POTEAU INCENDIE

Le Conseil Municipal accepte le devis du SIEGVO relatif à la fourniture et pose d'un poteau d'incendie pour un montant de 3 522,84 € TTC et charge le Maire de demander la subvention.

REFECTION DU CLOCHER DE L'EGLISE

Après présentation des différents devis concernant la réfection de la couverture du clocher examinés en Commission des travaux, le conseil municipal adopte l'estimation relative aux travaux pour un montant de 70 766 € HT et charge le Maire de solliciter les subventions auprès du Département et de l'Etat.

BUDGET

Une décision modificative au BP 2007 a été acceptée comme suit :

compte 2313 : - 2 000 €

compte 2315 : + 2 000 €.

CONTRAT D'ASSURANCES DES PERSONNELS

En vue de leur renouvellement, le conseil charge le Centre de Gestion de la Moselle de souscrire pour son compte des contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents et autorise le Maire à signer les conventions en résultant.

MISE EN PLACE DU RATIO « PROMUS-PROMOUVABLES »

Le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de fixer, dans chaque cadre d'emplois sauf celui des agents de police, un taux appelé ratio « promus-promouvables » qui peut varier de 0 à 100 %. Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif de fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Le conseil municipal décide de mettre en place les ratios « promus-promouvables » et de fixer les taux comme suit : catégories A, B et C : ratio unique 100 %.

REFECTION DU CLOCHER DE L'EGLISE

Après présentation des différents devis concernant la réfection de la couverture du clocher examinés en Commission des travaux, le conseil municipal adopte l'estimation relative aux travaux pour un montant de 70 766 € HT et charge le Maire de solliciter les subventions auprès du Département et de l'Etat.

BUDGET

Une décision modificative au BP 2007 a été acceptée comme suit :

compte 2313 : - 2 000 €

compte 2315 : + 2 000 €.

CONTRAT D'ASSURANCES DES PERSONNELS

En vue de leur renouvellement, le conseil charge le Centre de Gestion de la Moselle de souscrire pour son compte des contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents et autorise le Maire à signer les conventions en résultant.

MISE EN PLACE DU RATIO « PROMUS-PROMOUVABLES »

Le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de fixer, dans chaque cadre d'emplois sauf celui des agents de police, un taux appelé ratio « promus-promouvables » qui peut varier de 0 à 100 %. Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif de fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement

Le conseil municipal décide de mettre en place les ratios « promus-promouvables » et de fixer les taux comme suit : catégories A, B et C : ratio unique 100 %.

INDEMNITE DE SINISTRE

Le conseil municipal donne son accord sur l'indemnisation du sinistre causé par l'incendie à la chaufferie de la salle socioculturelle par la compagnie d'assurance AXA, pour un montant de 3 004,89 €.

RAPPORT ANNUEL DU SIEGVO

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2006 a été approuvé. Ce rapport est consultable en Mairie.



Je profite de l'occasion pour remercier l'équipe de rédaction pour les 7 années de constance dans la rédaction de l'INFO MUNICIPALE.

Je me joins à eux pour vous souhaiter de Joyeuses Fêtes et vous présenter nos Meilleurs Vœux pour l'année 2008.

Le Maire